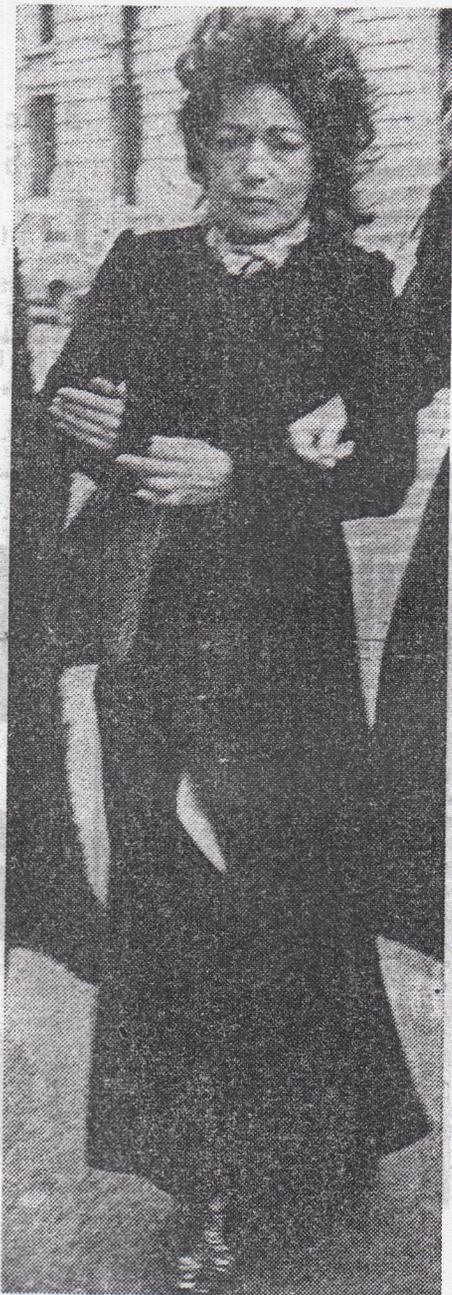
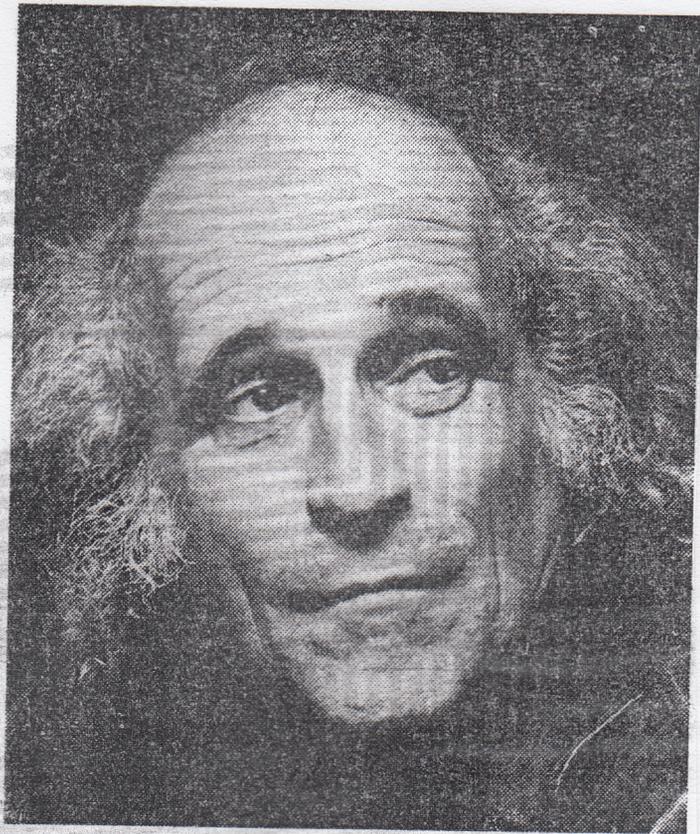


# Les juges ont trouvé des excuses à la gifle de Mme Léo Ferré à son mari

et ont refusé le divorce réclamé par le chanteur



Il y a un an, Madeleine Ferré sortait du Palais de Justice après la tentative de conciliation. (Photo « France-Soir »)



Caractère difficile, intolérant, tyrannique, esprit de contradiction systématique dont les manifestations sont de nature à compromettre l'équilibre nerveux de son mari, voire l'exercice de sa profession, injures, gifle... Les griefs que Léo Ferré formulait contre sa femme Madeleine n'ont pas convaincu les magistrats de la 3<sup>e</sup> Chambre du tribunal civil de Paris. Ils ont refusé d'accorder le divorce au célèbre chanteur - compositeur. Mme Ferré s'était, d'ailleurs, opposée à la requête de son mari de toutes ses forces et ses arguments exposés par son avoué, M<sup>e</sup> Bucher, et son avocat, M<sup>e</sup> Jouffa, ont eu finalement raison des reproches invoqués par son mari :

« Léo a reconnu que sa femme a largement contribué à son succès. Il ne cherche qu'à reprendre sa liberté, essentiellement parce qu'elle a 48 ans et

qu'il préfère les femmes beaucoup plus jeunes.

« Elle n'a pas cherché, bien au contraire, à rendre intolérable un lien qu'un mot de lui aurait renoué. L'unique violence dont elle s'est rendue coupable a été une gifle, réplique largement provoquée par le comportement moral et physique de son mari... »

Léo Ferré interprète au « Don Camilo » une chanson intitulée « Le Chien » qui contient des appréciations très crues sur le mariage.

Les magistrats ont jugé, néanmoins, que rien de tout cela n'était suffisamment grave pour donner gain de cause à Léo Ferré que représentait M<sup>e</sup> Léo Matarasso : il est débouté de sa demande.

De quoi inciter le chanteur à ajouter à sa chanson anticonjugale quelques virulents couplets.

# Les juges ont trouvé des excuses à la gifle de Mme Léo Ferré à son mari et refusent le divorce réclamé par le chanteur



Léo Ferré et sa femme n'ont pas toujours été un couple explosif.

(Photo DURAND.)

Caractère difficile, intolérant, tyrannique, esprit de contradiction systématique dont les manifestations sont de nature à compromettre l'équilibre nerveux de son mari, voire l'exercice de sa profession, injures, gifle... Les griefs que Léo Ferré formulait contre sa femme Madeleine n'ont pas convaincu les magistrats de la 3<sup>e</sup> Chambre du tribunal civil de Paris. Ils ont refusé d'accorder le divorce au célèbre chanteur - compositeur. Mme Ferré s'était, d'ailleurs, opposée à la requête de son mari de toutes ses forces et ses arguments exposés par son avoué,

M<sup>e</sup> Bucher, et son avocat, M<sup>e</sup> Jouffa, ont eu finalement raison des reproches invoqués par son mari :

« Léo a reconnu que sa femme a largement contribué à son succès. Il ne cherche qu'à reprendre sa liberté, essentiellement parce qu'elle a 48 ans et qu'il préfère les femmes beaucoup plus jeunes.

« Elle n'a pas cherché bien au contraire, à rendre intolérable un lien qu'un mot de lui aurait renoué. L'unique violence dont elle s'est rendue coupable a été une gifle, réplique large-

ment provoquée par le comportement moral et physique de son mari... »

Léo Ferré interprète au « Don Camillo » une chanson intitulée « Le Chien » qui contient des appréciations très crues sur le mariage.

Les magistrats ont jugé, néanmoins, que rien de tout cela n'était suffisamment grave pour donner gain de cause à Léo Ferré que représentait M<sup>e</sup> Léo Matarasso : il est débouté de sa demande.

De quoi inciter le chanteur à ajouter à sa chanson anticonjugale quelques virulents couplets.